

De multiples plaintes contre un chirurgien

Grenoble Une trentaine de personnes souffrant de séquelles après une opération orthopédique menée par le même chirurgien grenoblois se sont réunies jeudi à l'appel de l'avocat de plusieurs patients dans une situation similaire. M^e Edouard Bourgin avait réclamé publiquement il y a trois semaines que la justice pénale se saisisse des activités du Dr V. L'avocat suit actuellement cinq dossiers, dont deux ont fait l'objet d'une plainte au pénal, a-t-il expliqué. Une enquête préliminaire avait été ouverte fin 2016 pour mise en danger de la vie d'autrui et escroquerie, qui n'a donné lieu à aucune mise en cause pour l'instant. Depuis, l'avocat affirme être submergé d'appels de personnes affirmant souffrir après avoir été opérées par ce médecin. M^e Bourgin les a prévenues qu'il « n'est pas certain que tous les cas soient recevables ». Le 15 janvier, le Conseil national de l'ordre des médecins (CNOM) avait infligé au Dr V. une suspension pour trois ans dont dix-huit mois avec sursis, qui a pris effet mercredi.